



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis BARBERA.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MOLIERES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Francis THOMAS

N° 2020/81

Objet : Voirie : plan de financement du projet de réparation du « pont de la Merlinié » sur la Commune de Montdragon

Vu la délibération n°2017/05 en date du 31 janvier 2017 approuvant la participation des communes de la CCLPA aux travaux de réparation des ouvrages d'art intercommunaux,

Vu la délibération n°2020/52 en date du 23 juillet 2020 relative à la demande de subventions dans le cadre du fonds de solidarité intempéries de l'Etat suite aux dégâts d'orages du 11 mai 2020,

Vu la délibération n°2020/72 en date du 15 septembre 2020 approuvant notamment l'attribution des travaux de réparation du Pont de la Merlinié à l'entreprise Pot's Constructions pour un montant de 39.875 € HT,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de réparation du pont de La Merlinié situé sur la commune de Montdragon. Les travaux devenant indispensables pour maintenir cet ouvrage en bon état, une demande de devis a été réalisée et l'entreprise Pot's Constructions a été retenue pour un montant de 39.875 € HT, lors de la séance du Conseil de Communauté du 15 septembre dernier.

Monsieur le Président présente ensuite le plan de financement proposé qu'il convient de soumettre pour approbation :

CCLPA (40 %)	15.950 €
Etat - Fond intempéries (40 %)	15.950 €
Commune de Montdragon (20 %)	7.975 €
	39.875 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le plan de financement du projet de réparation du « pont de la Merlinié » sur la commune de Montdragon comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Commune de Montdragon à hauteur de 20 % du montant HT par participation sur fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de réparation du « pont de La Merlinié » situé sur la Commune de Montdragon comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter un fonds de concours de 7.975 € correspondant à 20 % du montant HT du projet à la commune de Montdragon,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Voirie 2020,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 20 septembre 2020.

Le Président,

Thierry BARDOU

